



## Abus de faiblesse de confiance

Par raviere, le 02/12/2011 à 13:58

Bonjour,

suite à une liason de 5 ans je souaihste savoir dans quelle mesure je peux porter plainte contre mon ex-compagne pour abus de confiance et/ou faiblesse.

j'ai habité pendant 5 ans avec cette personne(bail aux deux noms) et rapidement j'ai du tout payer moi meme. Elle n'a jamais contribuer a payer le loyer. Bref j ai payé sa part de loyer pendant 5 ans soit 23000 € et des sommes d'argents supérieurs à 3000 €.

le préjudice est donc de 26000 € sans compter beaucoup d'autres choses.

Comment puis-je faire pour solliciter le remboursement des sommes que j'ai versé pour cette personne. je n'ai aucune reconnaissance de dette. Quelle procédure puis-je engager.

Merci pour vos conseils.

[citation]le préjudice[/citation]

?!?